

Mercredi 7 janvier 1953.

Conférence des ministres des transports (29 au 31 janvier 1953).

Département des postes et des chemins de fer. Proposition du 6 janvier 1953.

Département des finances et des douanes. Rapport joint du 6 janvier 1953.

Le département des postes et des chemins de fer communique:

"1. Le ministre français des travaux publics, des transports et du tourisme a écrit le 17 octobre 1952 au soussigné pour lui demander s'il serait disposé à prendre part à une rencontre des ministres des transports des pays de l'Europe occidentale (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse) et, dans l'affirmative, si le département des postes et des chemins de fer serait prêt à recevoir un haut fonctionnaire du ministère français pour discuter les points susceptibles de figurer à l'ordre du jour de la réunion envisagée. Sans nous engager définitivement au sujet de la participation à cette conférence, nous avons répondu le 23 octobre 1952 à M. Morice que nous recevions avec plaisir le ou les collaborateurs qu'il jugerait opportun de dépêcher à Berne.

2. L'entrevue proposée a eu lieu le 21 novembre 1952 entre M. Dorges, secrétaire aux travaux publics, et les représentants des services intéressés (département politique, inspection des travaux publics, office fédéral des transports et CFF). Elle a été consacrée à l'examen d'un projet d'ordre du jour de la conférence des ministres, portant sur les points suivants :

#### I. Réseau routier.

D'après les renseignements fournis par M. Dorges, la conférence des ministres aurait pour but de coordonner les programmes nationaux en vue de l'aménagement, par priorité, de certains tronçons des itinéraires internationaux. Quant au financement de la construction, les ministres seraient mis au courant des démarches entreprises auprès de la Banque internationale pour le développement et la reconstruction par la fédération routière internationale.

A cet égard, il convient de faire remarquer que la construction des routes en Suisse incombe aux cantons. La Confédération accorde cependant des subventions pour l'amélioration et la construction de routes principales faisant partie d'un réseau désigné par le Conseil fédéral. Elle peut ainsi influencer les programmes de réfection établis par les cantons, en accordant ou en refusant d'y participer financièrement. Elle peut aussi, par les conditions auxquelles le

- 2 -

Conseil fédéral subordonne l'octroi des subventions, influencer la forme d'aménagement des routes principales. Ses pouvoirs d'intervention sont limités par les montants dont elle dispose et qui atteignent au total une quarantaine de millions de francs pour 1953 et 1954. Les autorités fédérales compétentes sont prêtes à favoriser dans la mesure du possible, d'entente avec les cantons et par l'octroi de subventions, l'aménagement de tronçons appartenant au réseau international pour autant qu'il n'en résultera pas de préjudice pour les travaux dont il serait plus urgent d'entreprendre l'exécution sur des routes n'appartenant pas audit réseau. Quant aux modalités de financement, les autorités fédérales ne voient pas la possibilité pour elles de participer à un plan international qui serait dressé à cet effet.

## II. Voies navigables.

Il ressort des déclarations de M. Dorges que les ministres seraient renseignés sur la création de l'Union internationale de la navigation fluviale. L'ordre du jour proposé par M. Morice porte également un point intitulé "Liaison Lille-Tournai".

Aucun de ces deux points n'intéresse notre pays au premier chef.

## III. Chemins de fer.

### a) Pool des wagons.

Un certain nombre d'administrations de chemins de fer ont négocié dernièrement un accord pour l'utilisation en commun d'un parc de 160 000 wagons. Le but de cette convention est d'obtenir un rendement maximum du matériel roulant en banalisant l'emploi. On peut considérer comme acquise l'adhésion des réseaux de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Sarre et de la Suisse.

La conférence devrait permettre aux ministres de se renseigner mutuellement sur ce point et de procéder à un échange de vues sur les mesures à prendre par les gouvernements pour sauvegarder l'intérêt général.

### b) Itinéraires ferroviaires internationaux et étude d'une unification tarifaire.

L'idée du ministre français des travaux publics est d'encourager l'Union internationale des chemins de fer à continuer dans la voie où elle s'est engagée en vue de rechercher les itinéraires les plus rationnels, c'est-à-dire les plus économiques, entre deux points donnés.

En l'état actuel des travaux, il ne nous paraît pas désirable que les ministres prennent des décisions à ce sujet.

### c) Standardisation du matériel.

M. Morice propose que la conférence des ministres étudie et fixe les conditions dans lesquelles les gouvernements interviendront en vue de l'établissement de commandes de grandes séries et de leur répartition, selon une certaine spécialisation entre pays.

- 3 -

Ici encore, il nous semblerait prématuré d'arrêter des mesures; la conférence ne devrait pas aller au delà du stade des échanges de vues.

d) Financement des équipements ferroviaires.

Le ministre français des travaux publics souhaite créer une certaine solidarité entre les gouvernements, de manière à faciliter les démarches qui pourraient être entreprises auprès de la Banque internationale pour le développement et la reconstruction à l'effet d'obtenir des fonds gagés sur le matériel acquis grâce à ces crédits et dont la valeur se trouverait accrue du fait de l'extension de ses possibilités d'emploi, elles-mêmes consécutives à la standardisation.

Le département soussigné fait observer que les administrations de chemins de fer étudient ce problème et qu'il conviendrait de les laisser poursuivre leurs travaux avant que les Etats interviennent; il suffirait donc que les ministres soient tenus au courant du degré d'avancement des études entreprises.

3. L'initiative française paraît moins se justifier par le but assigné à la conférence que par le désir de prévenir la création d'un organisme dans le cadre du Conseil de l'Europe et même d'écarter l'OECE des problèmes de transports, domaine où son fonctionnement s'est révélé trop lourd.

Nous pensons qu'il conviendrait d'accepter l'invitation française

- par courtoisie;
- parce que la Suisse n'a aucun intérêt à la création d'une institution placée sous les auspices du Conseil de l'Europe, où elle n'est pas représentée;
- parce que la conférence projetée peut, au moment opportun, permettre de faire entendre notre voix pour défendre les intérêts du pays à l'égard de la Communauté européenne du charbon et de l'acier;
- parce que la conférence peut constituer un forum devant lequel il sera possible de porter d'autres problèmes encore intéressant la Suisse

4. La conférence sera précédée d'une réunion d'experts qui aura pour mission d'en préparer les travaux. Nous estimons qu'il conviendrait d'y envoyer des représentants de l'office fédéral des transports et des chemins de fer fédéraux, qui seront accompagnés d'un membre de la légation de Suisse à Paris."

Vu ce qui précède, le département des postes et des chemins de fer, d'entente avec le département politique et le département des finances et des douanes, propose et le Conseil

d é c i d e :

1. d'approuver le présent rapport du département des postes et des chemins de fer;
2. d'autoriser le chef de celui-ci

- 4 -

- a) à participer à la conférence des ministres des transports des 29 - 31 janvier 1953;
  - b) à en informer le ministre français des travaux publics, des transports et du tourisme;
  - c) à désigner les experts qui prendront part à la réunion préparatoire et l'accompagneront ensuite à la conférence des ministres.
3. de fixer à 60 francs le montant de l'indemnité journalière versée aux experts appartenant à l'administration centrale.

Extrait du procès-verbal au département des postes et des chemins de fer (office des transports 10) pour exécution, au département de l'intérieur (2), au département politique (5) et au département des finances et des douanes, pour information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*F. Wdow*